ÉCOLE JEAN-XXIII

Réunion du conseil d'établissement de l'école Jean-XXIII
Le 19 septembre 2023
Rencontre au local 207
Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification des présences et du quorum
3. Présentation des membres et déclaration d'intérêts (documents)
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Parole au public
6. Adoption du procès-verbal du 16 mai 2023
7. Suivi au procès-verbal
8. Élections
   - 8.1 Élection à la présidence du CÉ (art. 56)
   - 8.2 Élection à la vice-présidence du CÉ (art. 60)
   - 8.3 Nomination d'un(e) secrétaire
   - 8.4 Nomination d'un membre de la communauté
9. Adoption du calendrier des réunions 2023-2024 du CÉ (art. 67)
10. Adoption des règles de régie interne (art. 67)
11. Adoption du budget annuel du fonctionnement du conseil
    - 12.1 Coordonnées des membres
12. Les points de gestion
    - 13.1 Tableau des formations obligatoires
      - 13.1.1 https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire
    - 13.2 Les sorties/activités éducatives
    - 13.3 Tarification au service de garde
    - 13.4 Autorisation de sorties sans transport
    - 13.5 Fonds à destination spéciale
13. Les points d'informations et bons coups
    - 14.1 De la direction
    - 14.2 Des enseignants
    - 14.3 Du service de garde
    - 14.4 Du personnel de soutien
    - 14.5 Du personnel professionnel
    - 14.6 De la représentante au comité de parents

15 . Divers

16 . Date et heure de la prochaine réunion

17 . Levée de l'assemblée

* *Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves*